



## SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

### COMPTE-RENDU

## COMITE TECHNIQUE LOCAL du 02/10/2018

(2ème convocation après boycott du CTL du 28/09 par toutes les organisations syndicales)

*Les représentants FO DGFIP 85 présents à ce CTL :*

*Samuel CHRISTINE (EDR), Frédéric DANO (BCR), Sandra DONET (SIP Fontenay),  
Frédéric FAUCHARD (Trésorerie Le Poiré/Vie), Mickael LICHMANN (BDV La Roche),  
Sébastien LIEVRE (permanent FO), Williams PILLET (PCRP Challans), Anne RETO-RIVIERE (EDR)*

**Les 4 organisations syndicales (FO, Solidaires, CGT et CFDT) avaient décidé de boycotter la première convocation de ce CTL le 28/09 du fait du contexte social !**

**Après lecture des 4 déclarations liminaires, le directeur a répondu point par point à toutes nos sollicitations.**

**Notre déclaration est en téléchargement sur notre site internet départemental. Quelques extraits cependant :**

La DGFIP supportera, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente désormais plus que 5 % des effectifs globaux de la Fonction Publique d'État. Ainsi, la spirale infernale de suppression d'emplois et de fermetures de services s'accroît, au mépris des besoins réels des usagers. Cette saignée supplémentaire est intolérable et s'ajoute donc à celles des années précédentes : 2 130 suppressions d'emplois en 2019, 1 600 en 2018, 1 630 en 2017... près du quart des effectifs en 10 ans. Comment comptez-vous assumer et gérer cette situation devant vos personnels et les usagers avec cette mise à sac du service public induite par cette mécanique destructrice ?

\* En confiant à des prestataires extérieurs l'encaissement des recettes publiques pour pallier ce qui va devenir une carence manifeste de nos services ?

\* En généralisant l'accès des notaires au fichier immobilier et en fusionnant les SPF ?

\* En allégeant toujours plus le contrôle des dépenses publiques pour tenir des délais raisonnables de paiement ?

\* En transformant complètement la philosophie du contrôle fiscal ?

\* En mettant en place un réseau unique du recouvrement des recettes fiscales et sociales ? Cette option directement inspiré de CAP 2022 est confirmée par le PLF 2019 et tout laisse penser que ce réseau unique ne serait peut-être pas la DGFIP.

\* En abandonnant des missions en catimini, voire en les privatisant comme dans le cadre du Prélèvement à la source ?

Qu'il y ait de moins en moins d'agents pour accompagner les contribuables dans leur démarche n'est visiblement pas le problème de la Direction Générale ! Au contraire, cette réforme constitue un nouveau prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois. Il faut être doté d'une bonne dose d'inconscience ou de cynisme pour oser cette justification alors que l'afflux des usagers avec nombre de questions sans réponses est très important !

Tous les personnels de la DGFIP subissent du fait de cette situation globale une polyvalence accrue avec un travail à effectuer trop souvent dans l'urgence et ils constatent parfois des problèmes de communication et d'organisation dans leur service, pesant sur le collectif et le relationnel.

Sur tous ces sujets, nous souhaitons rapidement échanger avec vous et ce, dans le cadre de vos réponses aux déclarations liminaires, car ce ne sont pas de simples questions diverses Mr Le Président et Mrs Les Directeurs, il s'agit là de l'avenir de notre administration, de nos missions et donc de nos emplois !

Face aux conséquences multiples de ces réorganisations sur les personnels, vous y compris : mobilité et changement de métiers subis, désintérêt au travail due à une pression constante, absence de visibilité, stress permanent, les élus et experts FO DGFIP présents à ce CTL exigent que cette discussion s'engage avant d'aborder l'ordre du jour de ce comité technique. Revendiquer, c'est aussi parfois exiger, Mr Le Président !

#### **Réponses du Président Mr Fuentès aux liminaires :**

- Sur **les suppressions d'emplois**, Mr Fuentès attend la Circulaire pour savoir combien d'emplois seront supprimés en Vendée et quelles seront les pistes de réflexion sur l'évolution des missions. Selon lui, si les volumes de suppressions d'emplois annoncés se concrétisent à partir de l'an prochain, il faudra nécessairement toucher aux structures existantes et donc à nos missions !

- Sur **le réseau unique du recouvrement**, le Ministre ne sait pas s'il dépendra de la DGFIP ou du Ministère du Travail... L'impact pour certains de nos services pourrait être fort, notamment les SIE.

- Sur **l'expérimentation des agences comptables** dans la sphère gestion publique, celle-ci se déroulera sur 3 ans, sur la base du volontariat, uniquement pour des grosses collectivités (grandes villes ou établissements publics de santé). En Vendée, cela pourrait par exemple concerner la communauté d'agglomération de la Roche / Yon ou le Conseil Départemental. Pour l'instant, ces collectivités ne semblent pas réellement réceptives à la démarche.

L'expérimentation, dans la droite ligne des préconisations de CAP22, consisterait à rassembler les services financiers des collectivités et des trésoreries dans un service unique, appelé agence comptable. Celle-ci serait donc composée d'agents territoriaux et de collègues des finances publiques, détachés auprès de la collectivité. Tous seraient par conséquent sous l'autorité de l'ordonnateur, y compris le comptable ! Ce dernier pourrait même, en cas d'incompatibilité avec l'ordonnateur, être remercié et retourner dans les services de la DGFIP. Dans une telle situation, que dire de l'indépendance du comptable vis à vis de l'ordonnateur ? Nous avons interpellé le directeur sur cette question délicate et sur la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

Il nous a simplement répondu que le réseau allait considérablement évoluer dans les années à venir.

- Sur **la réforme des mutations**, elle sera effective pour le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Une dizaine de départements (pas la Vendée) expérimentent dès 2019 ce nouveau système, dit de départementalisation. La Vendée n'est pas concernée mais les collègues de notre département souhaitant rejoindre par mutation un des départements expérimentateurs devront malgré tout tenir compte de ces nouvelles règles lors de leur demande de vœux en fin d'année.

Ce dispositif allégera donc les travaux des CAP nationales en augmentant ceux des CAP locales. Un outil informatique est en cours d'élaboration pour faciliter le travail des directions locales pour préparer les mouvements de mutations internes au département.

**Quels que soient les inconvénients et les avantages de ce système, les élus FO DGFIP resteront vigilants dans les CAP nationales et locales pour que vos droits soient respectés et que les directions respectent les souhaits des agents.**

- Suite au braquage de cet été à la Trésorerie de Ste Hermine, une note départementale est en cours de rédaction pour rappeler les règles de sécurité à tous les services. Un audit des mesures de sécurité est en cours sur tous les sites afin d'optimiser les installations existantes.

- Nous demandons au directeur que les chefs de service communiquent auprès de leurs équipes lorsque la direction se déplace sur leur site afin d'éviter tout climat potentiellement anxiogène. En effet, la visite d'un membre de la direction dans un service, sans explication, provoque systématiquement inquiétude et questionnement des personnels (restructurations en cours, etc...?).

**Suite à ces réponses, les représentants FO DGFIP demandent au Président Mr Fuentès d'évoquer 3 situations qui nous semblent préoccupantes et qui ne relèvent pas selon nous des questions diverses.**

**Celui-ci accède à notre requête, ces 3 points sont les suivants :**

- **Le prélèvement à la source et le désarroi et/ou l'absence d'information pour les personnels concernés dans les SIP et SIE.**

- **La nouvelle philosophie du Contrôle fiscal au travers du data mining.**

- **Les conditions de travail dans les trésoreries.**

**\* Le prélèvement à la source :**

Concernant les 4 emplois EDR créés l'an dernier pour la mise en place du PAS, 2 actuellement réservés au CSP, seront redéployés vers le PAS. La direction nous confirme que le CSP d'initiative fait par les SIP sera rapidement transféré au PCRP et que les collègues concernés seront donc voués à faire du PAS.

L'accueil physique global dans notre département a augmenté de + de 30% sur septembre 2018 par comparaison avec septembre 2017. Selon les collègues chargés de l'accueil que nous avons pu interroger, 70% des usagers posent des questions sur le PAS.



**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
DU 29 NOVEMBRE  
AU 6 DÉCEMBRE 2018**

Lors du dernier CTL du 16/04/2018, nous avons demandé à la direction si elle envisageait un dispositif dédié pour faire face à cette augmentation de l'accueil physique et téléphonique en lien avec la mise en place du PAS car nous pensons qu'il serait inconscient de croire que tout se passera bien dans le meilleur des mondes. Nous posons l'idée d'une journée d'échange sur le PAS sur le modèle du réseau accueil car nous avons le sentiment que les services concernés et les personnels sont trop livrés à eux-mêmes. Nous ne doutons pas du professionnalisme de nos collègues ni de leur sens du service public, mais il nous paraît évident qu'ils ne peuvent pas à la fois absorber la charge de travail supplémentaire et se former convenablement aux nouvelles données relatives au PAS.

Nous nous interrogeons également sur les effectifs dont nous disposons pour absorber cette charge de travail supplémentaire.

Mr Danelutti nous explique « qu'il faut arrêter de se faire peur » et nous rappelle que des formations sur le PAS ainsi qu'une piqûre de rappel ont été effectués, que de nouvelles formations sont prévues avant la fin de l'année concernant le nouvel outil informatique GESTPAS. Ce à quoi Mr Fuentès répond que l'idée d'une journée d'échange sur le PAS est une idée intéressante et qu'il convient d'y réfléchir ! Mr Danelutti s'y oppose car « la matière est mouvante et qu'il n'est pas utile de faire une relecture ensemble de la foire aux questions ». **Affaire à suivre...**

**\* Le contrôle fiscal :**

Les représentants FO DGFIP s'expriment sur les résultats à venir du Contrôle Fiscal externe de la DDFIP relatif à l'année 2018 et sur l'origine de la programmation.

Les PCE ont pour raison d'être la programmation du CFE, par le biais de différentes méthodes, la principale d'entre elles étant l'analyse-risque se basant sur les données fiscales des entreprises (déclarations de résultat, TVA, etc...) via SIRIUS PRO. La seconde méthode est l'événementiel, se basant en grande majorité sur BNDP.

L'année 2018 a été marquée par la volonté de la Direction Général d'augmenter de manière significative la part de vérification ayant pour origine le data mining, l'idée étant de modéliser des critères de fraudes selon des données dépassant le cadre de celles de la DGFIP en insistant d'ailleurs sur les résultats « prometteurs » des vérifications engagées selon cette méthode au cours de l'année 2017. Cette vision est d'ailleurs reprise par le Ministre du Budget, qui a indiqué dans son discours du 13/09/2018 que ces nouvelles méthodes doivent « tendre à remplacer le flair et l'expérience des agents »...

En effet, le Ministre constate que les « services de contrôle peinaient à programmer leur activité avec des propositions de qualité » et il en conclut que la data mining est une solution adaptée à ce problème...

**Notre constat est toutefois différent et mitigé compte-tenu de la méthode utilisée, et nous ne pouvons que nous inscrire en faux par rapport à ces observations qui tendent à réorienter le contrôle fiscal.**

Schématiquement, la mission requêtes et revalorisation (MRV) produit des listes destinées à être traitées localement.

Sur la forme, l'analyse de ces listes par les services de programmation (PCE) a permis de mettre en avant le fait que :

- les données utilisées par la mission MRV sont exclusivement fiscales et auraient donc pu être critérisées avec les outils classiques (ex : liste DM32, liste DM40 recyclée en DM60, listes DM26 et DM32...).

- les motifs et les interprétations sont fondées sur une application parfois erronée des textes fiscaux.

**Dans ces conditions, il y a lieu de s'interroger sur le fonctionnement actuel du dispositif. En effet, les listes data mining apparaissent comme tout à fait réalisable avec les outils classiques. Au demeurant, force est de constater qu'elles interfèrent avec la programmation du PCE, et donc sur l'analyse qui peut être faite de leur travail.**

A titre d'exemple, un dossier présentant une application erronée du taux réduit IS, dont la détection ne repose que sur des données présentes sur les déclarations déposées auprès de nos services, serait considéré comme une réussite au regard de la programmation data mining. Corrélativement, cela génère un dossier qualitatif de moins pour les PCE et l'analyse risque classique.

Se faisant, cette méthode conduit à fausser l'analyse de l'efficacité du data mining ; en effet, y sont intégrés des requêtes financièrement rentables, mais déconnectés du postulat de départ, à savoir être un complément aux outils de programmation « classiques ».

Quelles conclusions pourra-t-on en tirer ?

**Nécessairement que la data mining fonctionne alors qu'il ne fait que retirer de la matière rentable qui devrait avoir une origine PCE classique.**

**Ces derniers temps face aux réticences et réserves des PCE, la division du Contrôle Fiscal a décidé de shunter les services de programmation et d'envoyer directement des vérificateurs.**

Les résultats des vérifications en cours démontrent l'inefficacité des listes, les dossiers ne faisant apparaître aucune anomalie. De plus, les anomalies détectées sont « sans suite », ce que d'ailleurs avait déjà remarqué les PCE.

**Aussi, peut-on s'interroger sur la volonté réelle d'imposer cette méthode de programmation en faisant abstraction des critiques des services de programmation. En l'état, nous avons donc un data mining, se basant uniquement sur des données déjà en possession des PCE.**

**Il ne vient donc pas en complément des services de programmation, mais vient en concurrence, ce qui est contraire à l'esprit de la note du 19/01/2018.**

En effet, la Direction Générale part du postulat que les listes ont détecté des anomalies indécélables par les services de programmation, alors qu'en réalité, il en ressort l'impression que l'on fait du data mining avec les outils du PCE ! Que deviendront ces services si l'on continue ainsi ?

En outre, l'ambition d'engager systématiquement une vérification de comptabilité est contraire aux engagements pris par la DGFIP devant la CNIL. En effet, il ressort de certaines délibérations que la CNIL insiste sur le fait que « *les éléments directement issus du traitement n'auront qu'une valeur de signalement parmi d'autres à la disposition des services fiscaux et ne conduiront en aucun cas à une programmation automatique des contrôles* ».

Enfin, cette analyse critique sera corroborée par les résultats des vérifications engagées.

Aussi, nous avons demandé au directeur de bien vouloir nous communiquer, ainsi qu'aux services chargés du contrôle fiscal (PCE et BDV), au cours de l'année 2019 :

- le nombre des vérifications de comptabilité ayant une origine DM au 31/12/2018 et au 31/03/2019

- les résultats financiers de ces opérations.

En outre, le second effet de cette programmation a pour conséquence les résultats du CFE (contrôle fiscal externe), les taux d'opérations conformes ou à faible rendement seront significativement au-dessus des résultats des années précédentes, démontrant une nouvelle fois l'inefficacité du DM.

- Est ce que la DDFIP ira jusqu'au bout de la démarche en 2019 ?

- Si les résultats sont négatifs, il a été demandé au directeur s'il s'engageait à le faire savoir auprès de la Direction Générale ?

- Si les résultats sont effectivement corrects, vous en concluez que le data mining fonctionne, alors que les résultats auraient été identiques par le biais de Sirius Pro. Dans cette hypothèse, il a été demandé au directeur s'il s'engageait à faire une analyse critique de cette programmation, dossier par dossier ?

Ce faisant, cela mettra en avant une forme de transparence de la direction et permettra à l'ensemble des agents chargés du Contrôle Fiscal de juger de l'efficacité et de la complémentarité du DM avec les services locaux de programmation.

#### **Réponses de Mr Danelutti :**

*Selon lui, le lien entre le résultat du contrôle fiscal et la programmation n'est pas si évident.*

*Pour lui, les résultats du CFE ont uniquement pour origine le travail sur place du vérificateur, et non le contenu des fiches de programmation 3909 (!). Ceci nous paraît contestable dans la mesure où le service de programmation a sélectionné le dossier en raison d'une anomalie présentant un enjeu financier ; les résultats financiers ont donc bien pour origine toute la chaîne du CF.*

*Sur le data mining, Mr Danelutti affirme que l'outil fonctionne et s'alimente également sur des bases de données privées ; nous lui faisons remarquer que l'arrêté portant création de l'outil n'évoque les bases de données privées que dans un « article balai ».*

*Sur la diffusion des listes, le directeur de pôle affirme qu'un tri est effectué par les agents de la division CF avant rédaction des 3909.*

*Sur l'analyse-risque, il considère que l'outil Sirius Pro est utilisé par l'ensemble des services de programmation de l'inter-région de manière identique, ce qui justifie que l'initiative du requêtage soit confiée à un service inter-régional. « Il ne sert à rien que chacun réagisse dans son coin ! »*

*Il nous affirme que l'initiative de l'analyse risque se fera en inter-région et plus en PCE. Cette mission est donc amenée à disparaître au niveau local, ce qui supprimera les chevauchements des requêtes et des programmations.*

Ce point a fait l'objet d'une vive contestation de notre part ! Si en effet, l'idée d'avoir une seule structure chargée de rédiger les requêtes peut paraître séduisante, elle trouve toutefois des limites quant à son efficacité. En effet, ces requêtes réalisées au niveau du pôle de programmation Centre Ouest (donc au niveau DIRCOFI) ne sont pas adaptées au tissu local (tissu DDFIP et bas de portefeuille DIRCOFI) ; il est donc nécessaire pour les PCE de « conserver la main » sur l'initiative de l'analyse risque. A défaut, la couverture du tissu ne pourra plus être assurée.

*Sur l'absence de programmation sur certains secteurs géographiques que nous dénonçons, Mr Danelutti nous répond que ce n'est pas possible.*

**Cette discussion prend fin sur un constat de désaccord avec la direction !**

#### **\* La gestion publique :**

Dans les trésoreries, les indicateurs sont au vert et les délais de paiement sont bons. Mais selon des remontées des collègues auprès des élus FO, la réalité est parfois toute autre. L'environnement, la charge de travail, les annonces de chamboulement du réseau et en même temps l'absence de visibilité de l'avenir sont sources d'inquiétude, de mal-être et de désintérêt au travail.

#### **Quelques exemples :**

- **La pratique du double CHD (Contrôle Hiérarchisé de la Dépense) :** sujet déjà abordé et qui, selon la direction, n'existe pas car ils n'ont aucune remontée par les chefs de poste. Pour parvenir à « faire baisser la bannette Hélios » ou tout simplement à ne pas être submergés, les collègues en arrivent à effectuer un 2ème niveau de CHD, la plupart du temps à la demande ou en accord avec le chef de poste.

Comment être épanoui dans cette situation ? Quid du sentiment du travail bien fait ? Ces situations sont difficiles à vivre pour les comptables et leurs collaborateurs, habituellement « exemplaires », pour reprendre une expression souvent utilisée par la direction.

*Mr Fuentès nous répond que la direction locale ne met pas la pression sur les comptables en ce qui concerne les indicateurs et que les délais peuvent être allongés si nécessaire...*

- **Le nettoyage de la base tiers :** la sensibilisation auprès des ordonnateurs est laissée au comptable, par conséquent, tous les cas de figure existent... Si le service ne s'investit pas dans cette démarche, le nettoyage de la base n'aura servi à rien, puisque les nouveaux flux provenant des ordonnateurs ne seront pas conformes. Pour les autres, c'est un travail énorme qui demande beaucoup de temps et d'énergie, sans certitude que les ordonnateurs seront réceptifs ! De fait, ces situations sont susceptibles de rajouter des tensions avec les ordonnateurs, à qui on demande encore des efforts supplémentaires alors qu'on leur a déjà imposé la

dématérialisation. S'agissant des ordures ménagères en particulier, on exigeait jusque-là la présence des 2 noms sur les factures en cas de vie commune, ce qui a nécessité beaucoup d'investissement de la part des collectivités. Et désormais, on tient le discours inverse ! Et pour finir, la case « tiers solidaire », qui doit permettre de poursuivre le 2ème redevable n'est pas activée dans Hélios... Sans compter que tout cela va également poser des problèmes pour les poursuites !

Des crédits vacataires ont été alloués. Cependant, les comptables n'ont pu que très récemment se rendre compte de la tâche à accomplir. Par conséquent, le choix du vacataire s'avèrera délicat.

*La direction insiste sur la notion de partenariat entre la DGFIP et les collectivités et qu'il est dans l'intérêt de tous de fiabiliser ces bases tiers ! Mr Fuentès est persuadé que les collectivités seront convaincues de l'utilité de ce nettoyage lorsqu'elles verront se mettre en place l'ENSU (Espace Numérique Sécurisé Unifié) et ses multiples avantages. Il s'agit d'une base unique des tiers, en cours d'élaboration, sur laquelle apparaîtront à la fois les dettes fiscales et locales. De nombreuses questions remontent actuellement des départements à la Centrale sur ce point.*

**- La phase comminatoire amiable (PCA) :** selon le discours officiel, celle-ci permet d'alléger le travail des postes comptables n'ayant pas le temps de faire le contentieux. Il s'agit donc d'une externalisation et d'une privatisation de cette activité d'encaissement des recettes publiques. En outre, cette mesure a des conséquences pour les collègues : afflux de personnes au guichet ou téléphone, relations tendues avec l'utilisateur subissant des frais supplémentaires à leur charge... Ainsi, les collègues se sentent dessaisis de leurs compétences !

*Mr Fuentès nous affirme que cet outil, mis à la disposition des comptables, permet effectivement de confier notre recouvrement à des huissiers privés pour recouvrer principalement de petites sommes. Celui-ci manque de recul pour commenter davantage cette pratique et fera un point prochainement avec les comptables du Département.*

**- La disparition des espèces :** le but officiel affiché par la Direction Générale est de sécuriser les services et de lutter contre l'anxiété générée par la manipulation d'espèces pour les personnels, et de supprimer des tâches considérées comme ingrates et répétitives.

Mais nous savons pertinemment que la suppression des espèces n'est pas envisagée pour le bien-être des agents mais pour des raisons budgétaires exclusivement. Notre administration de par ce choix décide sciemment d'abandonner à leur triste sort les publics les plus fragiles, en faisant fi du service public et du lien social. C'est aussi une perte de repère et un intérêt moindre au travail pour les collègues. De plus, les accueils au guichet seront délicats à gérer avec une agressivité accrue des usagers ne pouvant payer leur dette que de cette façon.

*Mr Fuentès nous répond que cette disparition sera effective en 2020 et que les usagers pourront aller payer en espèces auprès d'un prestataire extérieur, dont le choix fera l'objet d'un appel d'offre national. Il nous explique qu'il est plutôt favorable à cette externalisation, car soucieux de la sécurité de ses agents.*

#### **\* Expérimentation du dispositif de suivi des compétences au sein de la DGFIP :**

Sur le « suivi des compétences » des inspecteurs vérificateurs expérimenté en Vendée, nous dénonçons le contenu de la circulaire qui mentionne qu'en l'absence de résultats individuels suffisants, un changement de métier, donc une mutation, pourrait être imposé. Les termes exacts de la note sont "envisager une nouvelle orientation".

*Mr Fuentès confirme que ce dispositif quinquennal sera présenté aux personnels concernés. Selon lui, il ne s'agit pas d'une seconde évaluation mais d'un dialogue avec la personne pour savoir où elle en est...*

Nous dénonçons ce dispositif n'offrant aucune plus-value aux personnels ! Le but non affiché ne serait-il pas de se doter d'un outil pour "dégraisser" le contrôle fiscal le moment venu ? *Mr Fuentès nous assure que non.*

#### **\* Présentation du plan annuel de prévention PAP 2017-2018 :**

Lors du CHSCT du 23/04/2018, les organisations syndicales s'étaient prononcées sur ce plan.

Pour rappel, leur vote : ABSTENTION des 3 syndicats (FO, Solidaires et CGT), ce vote s'expliquant par le fait que le nouveau Président du CHSCT Mr Fuentès avait accepté de s'engager dans une réflexion pour prévenir les risques psychosociaux (RPS) avec la mise en place de mesures concrètes (octroi d'autorisation d'absence pour des formations sur la gestion du stress via la sophrologie, etc...). En 2017, avec le précédent Président du CHSCT Mr Mignon, les syndicats s'étaient prononcés CONTRE le plan annuel.

#### **\* Restitution du tableau de bord de veille sociale :**

Une seule question nous vient à l'esprit : avons-nous encore besoin de cet outil pour mesurer l'état dans lequel se trouve nos services ? Néanmoins, nous reconnaissons la volonté de transparence de notre direction locale qui a accepté de nous transmettre un maximum d'indicateurs, ce qu'elle n'était pas obligée de faire.

*Quelques chiffres édifiants malgré tout :*

*Nombre de jours mis au CET : 2665,5 jours en 2017 (2965j en 2016 et 2760 en 2015)*

*Nombre d'écarts des horaires variables : 598 (607 en 2016 et 572 en 2015)*

*Volume horaire écrté : 1804h en 2017 (1838h en 2016 et 2124h en 2015)*

*Nous remarquons également une augmentation du nombre de signalements de violences physiques ou verbales d'origine interne : 9 en 2017 (5 en 2016 et aucune en 2015).*

#### **\* Recrutement de volontaires service civique :**

6 recrutements possibles, pour une durée de 9 mois.

A ce stade, un seul volontaire recruté et qui est affecté depuis le 4 octobre au SIP des Herbiers.

*Pour rappel, les volontaires service civique perçoivent une indemnité mensuelle d'environ 470,00€ et une prestation de subsistance d'environ 110,00€ /mois !!! Nous ne pouvons que dénoncer ces situations de précarité dans lesquelles ces jeunes se trouvent avec aucune perspective de débouché. Nous dénonçons cette entorse au statut de la fonction publique et le contournement des recrutements par concours !*

#### **\* Déploiement des nouveaux indicateurs de qualité de service dans les SIP :**

Dans un premier temps, ces indicateurs seront déployés dans les SIP puis ensuite dans les trésoreries. En 2018, le SIP de La Roche / Yon a été ciblé, la direction nous précise qu'aucune pression ne sera exercée sur les personnels du fait de ces indicateurs... Nous nous interrogeons sur le bien fondé de ce nouvel outil de mesure !!!

**SITE INTERNET :** <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

